



Licenciement puis cdd entre les mêmes salarié et employeur

Par **lapuce221**, le **10/03/2008** à **18:49**

Bonjour,

je suis en train de négocier mon licenciement, qui sera sans doute un licenciement pour motif personnel.

Cependant, mon employeur me propose de me licencier pour diverses raisons, tout en me promettant de me faire retravailler (ponctuellement) par la suite.

Je voudrais donc savoir si mon licenciement suivi dans quelques mois d'une embauche sous CDD pour un travail identique au mien, probablement pour le même type de poste pose problème légalement (concernant le recours au CDD d'une part et au fait que ce soit la même personne qui ait été licenciée puis réembauchée sous un autre contrat d'autre part).

Ensuite, je souhaiterais savoir, au cas où cela pose problème, si le CDD est conclu par la suite, qui peut contester ce CDD : seulement moi et mon employeur ou d'autres personnes également ?

En d'autres termes, si ni moi ni mon employeur ne contestons ce contrat, pourra t-il être exécuté sans difficulté ?

Enfin, je souhaiterais savoir s'il existe une forme de contrat ou de déclaration ou attestation sur l'honneur... légalement valide, que mon employeur signerait afin de me garantir qu'il recourra à mes services de manière ponctuelle plus tard ou si ce qu'il me promet ne tient que par la confiance.

En vous remerciant par avance de votre aide,

Cordialement,

Audrey